

ASSEMBLEE NATIONALE

1er mars 2005

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

AMENDEMENT

N° 573

présenté par
M. de ROUX, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 4

Dans le II de cet article, substituer aux mots :

« A la première phrase du »

le mot :

« Au »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : il n'y a qu'une seule phrase dans le second alinéa du I de l'article L. 611-2.